

REACH : RECTIFICATIF

Le lien internet figurant dans notre précédente circulaire et vous permettant de participer à la consultation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sur le projet de recommandation d'introduction de 11 nouvelles substances dans l'annexe XIV du règlement Reach a été malencon-

treusement modifié lors de la mise en page de notre document, ce qui ne vous a pas permis d'accéder à la page de commentaires. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et de trouver ci-après le lien complet :

<http://echa.europa.eu/fr/addressing-chemicals-of-concern/authorisation/recommendation-for-inclusion-in-the-authorisation-list>

Vous pourrez ainsi cliquer sur « **Details** » puis sur « **Give comments** » et faire part de

vos remarques. Cette enquête s'achève le 18 février 2016.

CLIMO : RENCONTRE COFACE

Le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre a tenu, le 10 décembre dernier, sa réunion annuelle avec le groupe Coface, spécialisé dans l'assurance-crédit.

Lors du tour de table consacré à la présentation de leurs secteurs d'activité, les membres du Climo ont pu souligner notamment les efforts des entreprises et le soutien apporté par les comités de développement économique (CPDE) pour développer leur activité à l'export. La CFHM est ainsi revenue sur le rôle tenu par le Comité Francéclat pour l'horlogerie et le CTC pour la chaussure dans le projet d'ouverture du showroom collectif Maison S à Shanghai.

Le groupe Coface a ensuite présenté ses dispositifs d'assurance et de préfinancement en matière de prospection.

L'**assurance prospection**, à la fois soutien financier et assurance contre les pertes subies en cas d'échec commercial, s'adresse aux entreprises ou groupements d'entreprises françaises (chiffre d'affaires ne dépassant pas 500 M€) qui ont pour objectif de créer ou de développer « *un courant d'exportation de biens ou de services à forte valeur ajoutée française* ». Sauf embargo, cette garantie couvre un ou plusieurs pays, un continent voire l'ensemble des pays étrangers si les perspectives de débouchés et de paiement sont considérées comme raisonnables.

Ce dispositif comporte deux périodes : celle qui concerne la garantie, dont la durée varie de un à quatre ans, et celle du remboursement (au moins supérieur d'une année à celle de la période de garantie).

>>>

CLIMO : RENCONTRE COFACE (SUITE)

Quant aux dépenses couvertes, elles portent sur les frais engagés pour la prospection de la zone géographique ciblée. Il peut s'agir des déplacements à l'étranger, des salaires et des charges lors de ces voyages, du recrutement de personnel, de la formation de collaborateurs, des participations à des manifestations professionnelles internationales (salons, missions collectives, colloques ...), de l'adaptation des produits aux marchés prospectés.

L'**avance prospection** complète « *la garantie assurance prospection délivrée à l'entreprise par une garantie accordée à la banque de l'entreprise contre le risque de non-remboursement par l'entreprise du crédit consenti (carence pure et simple ou insolvabilité de cette dernière) et une assis-*

tance de la banque à l'entreprise pour effectuer les démarches auprès de Coface ». Ce dispositif peut s'appliquer aux entreprises ayant un chiffre d'affaire compris entre 1,5 M€ et 500 M€ et concerne les banques françaises ou filiales de banques étrangères basées en France et signataires d'une convention bipartite Coface/banque fixant leurs engagements respectifs.

L'assureur-crédit a par ailleurs fait un point sur les défaillances et créations d'entreprises durant l'année 2014 dans le secteur du textile-habillement et sur les risques pays. Une carte des évaluations pays Coface au 3^{ème} trimestre 2015 est consultable sur :

file:///C:/Users/CFHM/Downloads/Panorama%20ARTE%20RISQUE%20PAYS%20T3_FR%202015.pdf

www.coface.fr

UNIFAB : COLLOQUE

« **La face obscure des atteintes à la propriété intellectuelle. Et comment faire jaillir la force de ce droit ?** ». Voici un titre lors du 21^{ème} Forum européen de la propriété intellectuelle organisé par l'Unifab*, les 11 et 12 février 2016 à Paris. Après avoir débattu sur les liens entre la criminalité organisée, le terrorisme et la contrefaçon, les

intervenants se pencheront sur la cyber criminalité (vol des données personnelles, piratage, cyber sécurité ...) mais aussi sur les enjeux de la propriété intellectuelle, les bonnes pratiques d'une consommation mondialisée responsable et sur la législation qui s'applique à la propriété intellectuelle.

*Union des Fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle www.unifab.com

Dates : jeudi 11 février (8h30 - 21h30) et vendredi 12 février (8h45-13h00)

Lieu : Pavillon Dauphine, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75116 Paris - 01 44 38 78 68

Informations et bulletin d'inscription : http://www.unifab.com/images/FEPI_Programme_2016_24.pdf

FERMETURE

Les bureaux de la **CFHM**, du **Comité Francéclat**, de son **département technique** et de la **SDH** seront fermés du mercredi 23 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier

2016 au matin. Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous début janvier. ■

Lu sur www.lesechos.fr (17/12/2015)

Qui est l'acheteur de l'Apple Watch ?

Lu sur www.scmp.com (*South China Morning Post* - 08/12/2015)

How online shopping is revolutionising China's e-economy... and even its villages